

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0854/PR/SEJS portant création du Comité National de l'Organisation du Tournoi International Féminin de Tennis.

n° 2011-0854/PR/SEJS

Ministère
SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Date de publication
14 décembre 2011

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2011

Date du numéro
15 décembre 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°177/AN/07/5ème L du 23 avril 2007 portant Organisation du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports

VU La Loi n°178/AN/07/5ème L du 03 mai 2007 portant organisation et promotion des Activités Physiques et Sportives

VU Le Décret n°2011-066/PREdu 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret 2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des Membre du Gouvernement et fixant leur attributions

VU Le Décret 2007-224 du 11 novembre 2007 Relatif à l'organisation du sport de haut niveau.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est crée, par cet arrêté, un comité National d'organisation.

Article 2

Le comité national d'organisation est préside par le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Il est composé comme suit :
Premier Vice Président : Mr Houmed Houssein, Président de la Fédération Djiboutienne de Tennis.
Deuxième Vice Président : Mr Osman Moussa Soultan, Secrétaire Général du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports/PI.
COMMISSION SECRETARIAT Président : Mr Wahib Hamadou
Membre : Mr Abdoukader Ballah Chehem
Mlle Leila Hassan Ali
Mlle Fatouma Djama Toukaleh (Lycée d'Etat)
Mme Oubah Ouffaneh Ali
Mlle Neima Abdi Askar
Mr Farah Daher
COMMISSION MEDIA Président : Mlle Marylyne Vachet
Vice-président : Mr Abdoukader Daher Aden
Membre : Mr Ahmed Dimbio
Mlle Mariam Dembil Galab (CEM Fukuzawa)
Mlle Neima Ibrahim Ilmi (CEM Ali-Sabieh)
Mr Hassan Djama
Mme Fadoum Robleh
COMMISSION PROTOCOLE ET TRANSPORT Président : Mr Mohamed Omar Mohamed
Membre : Mlle Awo Idriss
Mlle Deka Youssouf
Mme Korecha Guedi
Mlle Deka Aden Abdillahi
Mme Kadidja Ibrahim
Mlle Soubane Osman Abrar
Mlle Kader Daller Guedi (CEM Palmeraie)
COMMISSION RESTAURATION ET HEBERGEMENT Président : Abdoukader Houmed Daoud
Membre : Mr Omar

Hassan AbdillahiMlle Farhiya IbrahimMr Farhan Djama AssowehMr Abchir Ali HassanMr Mahamoud Abchir AwalehMlle Amina Omar Aden (CEM Fukuzawa)Mr Abdoukader OudoumMlle Fozia Abdi Abdillahi (CEM Fukuzawa) COMMISSION TECHNIQUE Président : Mr Robleh DjibrilMembre : Mr Michael ArayaMr Sougeh Ibrahim SouguehMr Moustapha Said FarahMr Yousouf Abdallah AliMr Jean PascalMr Tomoki UEDA COMMISSION LOGISTIQUE Président : Mr Abdi SowMembre : Mr Hamza Abdillahi (Lycée Balbala)Mr Isse Osman Guedi (CEM Fukuzawa)Mr Ibrahim Nour Hassan (CEM Boulaos)Mr Warsama Abdi (CEM Gabode 1)Mr Samatar Souleiman (CEM Bouloas) COMMISSION FINANCE Président : Mr Houmed HousseinMembre : Mr Aidarous HousseinMr Ibrahim Ali IbrahimMlle Madiba Robeh Dirir (CEM Ambouli)Mlle Roukaya Doualeh (CEM Palmeraie) COMMISSION SECURITE Président : Mr Hassan Abdi AinacheMembre : Mr Mohamed FarahMr Mohamed IsmaëlMr Charmake Ali GuediMr Mohamed Ali FarahMlle Fatouma Moussa Dirieh (CEM Boulaos) COMMISSION SANTE Président : Dr AmmarMembre : Mlle Hasna Abdallah WarsamaMlle Hana Osman Hassan (LIC)Mr Ismail Ahmed OsmanMr Ahmed Mohamed Ibrahim

Article 3

Les responsables de chaque commission peuvent s'adjoindre toute personne susceptible de leur apporter sa collaboration.

Article 4

Compte tenu de l'importance que revêt l'événement, les membres du comité accorderont la priorité voulue à sa préparation.

Article 5

Les dépenses seront liquidées sous forme de chèques bancaires.

Article 6

Le Présent arrêté sera enregistré, public et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*Pour Ampliation ConformeLe Secrétaire Général du Gouvernement

MOHAMED HASSAN ABDILLAH